



Séparation non marié et non pacsé

Par **Julie2605**, le **03/03/2020** à **16:55**

Bonjour mon concubin me quitte mais la maison est à nous deux. lui veut vendre la maison quand les travaux seront finis (dans 2 ans) la maison est finie de payer. mais moi je cherche un appartement en location parce que je fais une dépression et en restant dans la maison ça ne s'arrangera pas. si je pars je n'aurais plus la moitié de la maison

Par **amajuris**, le **03/03/2020** à **17:27**

bonjour,

votre maison est actuellement en indivision, et vous avez chacun des droits indivis dans cette maison selon ce qui figure sur votre acte d'achat.

même si vous quittez la maison vous conservez vos droits indivis dans cette maison et si votre ex-concubin habite la maison, vous pouvez lui réclamer une indemnité d'occupation.

salutations

Par **Julie2605**, le **03/03/2020** à **17:33**

Merci